

Sous embargo jusqu'à 10h 30 le 27 septembre 2012

Violations de droits durant la grève étudiante : appel aux victimes et aux témoins

Montréal, le 27 septembre 2012. La Ligue des droits et libertés, l'Association des juristes progressistes et la CLASSE lancent un appel aux victimes de la répression politique et policière du printemps dernier. Cet automne les trois organismes comptent produire un rapport sur les violations de droits commises durant la grève étudiante. Victimes ou témoins de faits sont invités à participer à cette cueillette d'information pour ainsi contribuer à convaincre le gouvernement Marois de la nécessité de tenir une enquête publique.

« Le nouveau ministre de la Sécurité publique, Stéphane Bergeron, a déclaré, la semaine dernière, qu'il comptait voir s'il y avait lieu de déclencher une enquête sur le travail des policiers. Sa déclaration nous est apparue bien timide en regard de la répression, souvent très brutale, dont ont été victimes les manifestants durant la grève étudiante », évalue Nicole Filion, porte-parole de la Ligue des droits et libertés. Rappelons que la Ligue réclame, depuis le printemps dernier, une enquête publique sur l'ensemble des événements qui se sont produits depuis février 2012. « La responsabilité des élus doit également être considérée et les victimes de violations de droits doivent obtenir réparation. L'enquête doit aussi être l'occasion de réaffirmer la nécessité de préserver la liberté d'expression et le droit de manifester », indique la porte-parole de la Ligue.

Les trois organisations ont reçu déjà plus d'une centaine de témoignages et souhaitent par cet appel public répertorier le plus largement possible les cas de violations de droits survenues dans plusieurs villes du Québec, notamment Québec, Sherbrooke, Gatineau, Victoriaville et Montréal.

«La grève étudiante a donné lieu des milliers d'arrestations, fouilles et détentions arbitraires et abusives », rappelle la représentante du comité légal de la CLASSE, Émilie Breton-Côté. « Des personnes ont été blessées gravement, d'autres ont été brutalisées, intimidées, privées de leur droit de manifester alors qu'elles ne faisaient que porter sur la place publique leur message à l'égard d'un gouvernement qui refusait de les entendre. On ne peut tourner la page sur ces violations de droits et se taire », poursuit la représentante du comité légal de la CLASSE.

Ce rapport fera également l'analyse des dispositifs législatifs et réglementaires que les policiers ont invoqués lors de leurs interventions. « Les policiers disposent en effet de tout un arsenal juridique qui leur confère des pouvoirs d'intervention discrétionnaires. Ces pouvoirs peuvent laisser prise aux pratiques de profilage et, dans le cas des

manifestations étudiantes, c'est de profilage politique dont il aurait été question » indique Me Sibel Ataogul, porte-parole de l'Association des juristes progressistes. « L'enquête publique doit aussi porter sur ces pratiques de profilage et cibler les dispositions législatives et réglementaires qui favorisent ces pratiques ».

Les personnes voulant livrer leur témoignage sont invitées à le faire d'ici le 15 octobre 2012 en consultant le site de la Ligue des droits et libertés <http://liguedesdroits.ca/> ainsi que celui de la CLASSE www.bloquonslahausse.com

-30-

Pour informations :

Me Sibel Ataogul, Association des juristes progressistes, 514-704-4924

Nicole Filion, Ligue des droits et libertés, 514-715-7727

Ludvic Moquin-Beaudry, attaché de presse de la CLASSE 514-835-2444